

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 27 mai (27/05/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Georges SEGARD (représenté par Monsieur le Maire), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame SCHATTEL est nommée secrétaire de séance.

30 – 27 mai 2021

30. Vente d'un terrain cadastré section DN n^{os} 1162, 1305, 1161 et 1158 – sis chemin du Calvaire à Monsieur Vincent GUILLAMAT et Madame Cécile RIEU

Rapporteur : Monsieur MOUILLERAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan d'Occupation des Sols, mise en compatibilité n°1, approuvé le 25 juin 2020,

Vu la proposition d'achat de Monsieur Vincent GUILLAMAT et Madame Cécile RIEU, domiciliée 18 rue Guilleran à MOISSAC, proposant l'acquisition du terrain, d'une superficie de 13 141 m², sis chemin du Calvaire au prix de quarante-cinq mille euros (45 000 €),

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le rapport de l'étude de sol,

Considérant que ce terrain nu à viabiliser, sis chemin du Calvaire, ne présente pas pour la commune un intérêt public,

Considérant que ce terrain composé des parcelles DN n^{os} 1305 et 1161 (dont 8% constructibles) et DN n^{os} 1305 et 1162 (chemin d'accès) représente un intérêt pour les futurs acquéreurs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section DN 1162, 1305, 1161 et 1158, sises chemin du Calvaire, à M. Vincent GUILLAMAT et Mme Cécile RIEU,

DIT que la surface à acquérir sera de 13 141 m²

DIT que la vente aura lieu moyennant un prix de quarante-cinq mille euros (45 000 €).

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte,

DIT que la commune prend à sa charge les frais de reconnaissance de limites établies par le géomètre,

CHARGE l'office notarial Katia DELRIEU-GONZALEZ, sise 71 avenue du Chasselas à Moissac, choisi par l'acquéreur, d'établir l'acte correspondant,

DIT que la présente délibération aura une durée de validité de deux ans à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac le 28 mai 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :